

**Information sur les décisions prises par le Conseil municipal
lors de la séance du 5 mai 2026**

Le Conseil municipal a accepté les délibérations suivantes :

- A l'unanimité (22 oui), le Conseil municipal a accepté la délibération 26-05 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 2'498'000 F, destiné à la réfection de l'exutoire au lac du collecteur d'eaux pluviales du chemin de l'Ermitage-de-la-Belotte, situé sur les parcelles N° DP8346, dp8344 et dp1864 respectivement propriétés du canton de Genève et des communes de Collonge-Bellerive et de Cologny - *proposée par le Conseil administratif*

Le dernier jour du délai référendaire pour cette délibération est fixé au 22 juin 2026.

Le Conseil municipal a accepté les résolutions suivantes :

- A l'unanimité (22 oui), le Conseil municipal a accepté la résolution 26-05 relative au projet de modification des limites de zones « Les Crêts de Vézenaz », situé au n° 33 du chemin des Rayes à Vézenaz, sur le territoire de la commune de Collonge-Bellerive sur les parcelles nos 7466 et 8740 (création d'une zone de développement 4A) - *proposée par le Conseil administratif*
- A l'unanimité (22 oui), le Conseil municipal a accepté la résolution 26-06 relative au projet d'abrogation et de remplacement du plan localisé de quartier n° 28573 « La Capite », situé au n° 33 du chemin des Rayes à Vézenaz, sur le territoire de la commune de Collonge-Bellerive, parcelles n°s 7466 et 8740 (création d'un nouveau PLQ à la résidence « Les Crêts de Vézenaz ») - *proposée par le Conseil administratif*

Le Conseil municipal a accepté les motions suivantes :

- Par 20 oui et 2 abstentions, le Conseil municipal a accepté la motion 26-04 « Aide individuelle subsidiaire et temporaire en faveur des parents n'ayant pas de place dans les crèches du GIPEC et devant avoir recours à une solution privée pour l'accueil préscolaire » - *proposée par Ladan Azarm Azarpey et Patricia Reymond*
- Par 20 oui et 2 abstentions, le Conseil municipal a accepté la motion 26-05 « Poursuivons le soutien financier à l'installation de panneaux solaires et de pompes à chaleur » - *proposée par Renato Bortolotti, Sébastien Gindraux et Julien Levy*
- Par 20 oui et 2 abstentions, le Conseil municipal a accepté la motion 26-05 « Le chemin de la Gabiule en sens unique » - *proposée par Béatrice Leitner-Riat, Anthony Giannasi, Christine Morel (-Jousson), Marc Oberson*

Collonge, le 13 mai 2026

Les textes des délibérations et résolutions peuvent être consultés sur les panneaux d'affichage officiels de la commune ou à la Mairie.